

0491260D
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE FRANCOIS VILLON
AVENUE FRANCOIS VILLON
49130 LES PONTS DE CE
Tel : 0241449052

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 45

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/02/2024

Réuni le : 08/02/2024

Sous la présidence de : Gilles Ernoult

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention triennale partenariat mesure responsabilisation : Les membres du Conseil d'Administration approuvent la convention proposée qui lie le collège et la commune des Ponts de Cé pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026. La convention vient cadrer la proposition d'un dispositif de sanction/responsabilisation à destination des élèves des Ponts de Cé scolarisés au collège.

Coût pour l'établissement : aucun.

Les membres du Conseil d'Administration autorisent de ce fait le Chef d'établissement à signer ladite convention.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0